

# Présentation de l'indice

## Le cadre général de l'Ippap fruits et légumes

L'information sur les prix tient une grande place dans le monde agricole. L'information brute répond aux besoins quotidiens des opérateurs qui veulent connaître avec précision le prix d'une multitude de produits. Les statisticiens, les économistes et les pouvoirs publics privilégient, en général, une information plus élaborée permettant d'appréhender la tendance affectant chaque secteur et représentative des mouvements d'ensemble des marchés. Notamment, Eurostat demande aux États membres un indice des prix agricoles à la production dans le cadre d'un Gentleman's agreement.

Directement nécessaire à l'établissement des comptes de l'agriculture, l'indice mensuel des prix des produits agricoles à la production (Ippap) mesure chaque mois l'évolution des prix perçus par les agriculteurs français pour les produits qu'ils livrent. Les prix devraient donc être observés directement à la sortie de l'exploitation mais, en pratique, on ne recueille pas directement de données auprès des agriculteurs. On s'attache donc à suivre un prix le plus proche possible de la sortie de l'exploitation. Par construction, les prix des produits importés ne sont alors pas pris en compte.

L'Ippap mensuel général est calculé par l'Insee. Des indices analogues sont calculés dans les différents États membres de l'Union européenne, la méthodologie étant coordonnée par Eurostat (Office statistique des communautés européennes). L'Ippap mensuel fruits et légumes est un sous-ensemble de l'Ippap général qui concerne l'ensemble des produits agricoles. En 2010, la valeur des produits commercialisés de la filière fruits et légumes s'élève à près de 10 % de la production totale de biens agricoles mesurée à partir des comptes de l'agriculture avec 5 % pour les légumes frais et un peu moins de 5 % pour les fruits. Le service statistique du ministère de l'agriculture (SSP) est chargé du calcul de l'Ippap fruits et légumes frais.

L'Ippap fait l'objet d'un rebasement tous les cinq ans, l'année de rebasement étant identique dans tous les États membres de l'Union européenne. Le dernier rebasement s'est effectué sur l'année 2010. S'agissant de l'Ippap fruits et légumes frais, ce changement d'année de base permet la prise en compte des évolutions du

secteur des fruits et légumes (transferts géographiques, changements variétaux...). Ces évolutions se repercutent aussi bien sur le choix des espèces et des régions représentatives que sur le choix des séries de prix et le calcul des pondérations. L'ensemble de la méthodologie de calcul de l'indice a en revanche été reconduite à l'identique.

Pour l'Ippap fruits et légumes frais, l'une des principales conséquences de ce rebasement est la mobilisation désormais quasi systématique du prix au stade expédition, à la suite de la disparition de nombreux marchés de production et de la représentativité limitée de ceux qui demeurent. La liste des composants qui définissent le calcul de l'indice par zones et espèces (ou variétés) a par ailleurs été revue, cette révision correspondant au passage d'un découpage en bassins à un découpage en régions, en vue d'une meilleure cohérence avec les statistiques de production du SSP. Dans certains cas, les regroupements de cotations (comme pour l'ail désormais côté comme « Ail blanc sec France » qui regroupe la production de l'ensemble des régions commercialisée dans les différents marchés) conduisent à retenir des composants France entière.

## Les informations sur les prix

Les données du Réseau des nouvelles des marchés (RNM) constituent les données de prix mobilisées pour le calcul de l'Ippap fruits et légumes frais. Ce réseau est animé par FranceAgriMer, établissement public sous tutelle du ministère chargé de l'agriculture résultant de la fusion des offices agricoles. Il est désormais localement intégré dans les Services Régionaux de l'Information Statistique et Économique des DRAAF.

La mission du RNM de FranceAgriMer est de relever et de diffuser des données généralement quotidiennes concernant les marchés des produits agroalimentaires frais périssables en particulier ceux des fruits et légumes, pour en assurer la plus grande transparence. Certains acteurs économiques de la filière fruits et légumes tels que des coopératives ou des groupements de producteurs relèvent également des prix mais ces prix ne sont pas toujours disponibles ou sont disponibles après un certain délai. Pour cette raison, la source privilégiée pour les données de prix est le RNM.

Depuis plus de 50 ans, les enquêteurs du RNM relèvent en général quotidiennement des données quantitatives et qualitatives sur les transactions qui ont lieu sur les marchés des produits agroalimentaires frais périssables (prix, quantité, qualité, conditionnement, calibre, espèce, variété...) et ceci à différents stades de commercialisation (production agricole, expédition, détail...).

Ces relevés conduisent à la cotation des différents produits. Toutes les informations sont regroupées dans une base de données d'un centre serveur qu'il est possible d'interroger en temps réel. Les enquêteurs du RNM alimentent ainsi une base de données nationale.

Les circuits commerciaux des fruits et légumes ont considérablement évolué et la 1<sup>re</sup> mise en marché sur des marchés de gré à gré puis l'approvisionnement des villes via les marchés de gros (MIN) ont en partie cédé le pas devant le développement de l'expédition directe vers la grande distribution.

Du fait de cette évolution, le stade expédition, qui était devenu le point principal d'observation des prix pour la 1<sup>re</sup> mise en marché des fruits et légumes depuis le rebasement précédent, s'est encore renforcé avec le rebasement de 2010, avec 426 lignes d'enquête (une ligne : un produit dans un bassin de production donné), contre 11 pour les marchés physiques où se forment encore des prix à la production agricole (quelques carreaux de producteurs sur les marchés de gré à gré). On considère que les évolutions des prix à l'expédition sont proches de celles à la production.

### Le stade production

Le stade production est défini comme la 1<sup>re</sup> mise en marché dans laquelle l'opérateur négociant les prix de vente des fruits et légumes sur un marché physique (place organisée pour la rencontre des acheteurs et vendeurs) est un producteur agricole. C'est donc à ce stade que la rémunération du producteur résulte directement de la mise en marché de ses produits. On distingue deux types de marchés physiques :

- **les marchés de gré à gré** : le prix résulte de la négociation en face à face entre le producteur (vendeur) et l'acheteur, qui peut être un expéditeur, un négociant, un courtier, une centrale d'achat, un grossiste ou un détaillant. La négociation s'opère sur un marché physique dit « de production » (Châteaurenard, Cavailon...) ou sur un « carreau de producteurs » situé sur un marché de gros (Agen, Toulouse...);
- **les marchés au cadran** : le prix résulte d'un mécanisme d'enchères confrontant les propositions de prix de l'ensemble des vendeurs (producteurs faisant partie de l'organisation économique) et des acheteurs (acheteur agréé par l'organisme gestionnaire du

cadran, le plus souvent un expéditeur). Le prix affiché au cadran est réputé être le prix « marchandise nue », hors taxe, sauf indication spéciale. La marchandise conditionnée est facturée à l'acheteur au prix cadran, augmenté du coût du conditionnement et des prestations de service assurées par l'organisme gestionnaire. Le producteur est réglé d'un montant égal au prix cadran moins les frais divers (fonctionnement...). Les marchés au cadran sont mieux implantés dans l'Ouest (Saint-Pol de Léon, Paimpol, Saint-Mélor, Barfleur) alors qu'ils disparaissent dans les autres régions.

Au stade production, les quantités commercialisées sur les marchés sont connues, ce qui est intéressant pour des produits dont les apports varient énormément d'un jour sur l'autre. Le prix moyen mensuel est calculé grâce à une moyenne des prix quotidiens pondérés par les quantités.

Les séries suivies au stade production concernent les composants suivants :

- **prune** de Rhône-Alpes ou de Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- **aubergine** de Rhône-Alpes, du Languedoc-Roussillon ou de Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- **haricot à écosser** de Bretagne ;
- **poivron** de Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- **radis** de Rhône-Alpes ou de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

### Le stade expédition

L'**expéditeur** peut être une Sica, une coopérative, un courtier ou un négociant. La fonction d'expédition consiste à regrouper, trier, alloter, conditionner les fruits et légumes que livrent les agriculteurs et à les mettre à disposition d'un négociant en gros ou d'une plate-forme de distribution.

La transaction entre expéditeur et acheteur (grossiste, centrale d'achat ou bureau d'achat d'une grande ou moyenne surface), se déroule de plus en plus souvent à distance, sans rencontre physique des intervenants. Ici, la cotation concerne un produit trié, calibré, conditionné, normalisé. Le prix expédition comprend la rémunération du producteur agricole, la marge de l'expéditeur (1<sup>er</sup> acheteur) et diverses autres composantes comme les frais supplémentaires de conditionnement.

Lorsqu'il y a un passage par un expéditeur, ce stade expédition constitue la véritable 1<sup>re</sup> mise en marché. Le producteur agricole n'intervient pas directement sur le marché mais reçoit de l'expéditeur un prix dérivé du prix de vente à l'expédition.

Une difficulté au niveau de l'Ippap est liée à l'absence, à ce stade, de quantités dans la base de données. Seul

le nombre de transaction est disponible. Néanmoins, tous les circuits y compris ceux menant à la grande distribution passent désormais par ce stade qui représente ainsi l'essentiel des tonnages de la 1<sup>re</sup> mise en marché (aux dépens du stade production défini plus haut). À ce stade, le prix moyen mensuel est obtenu par une moyenne des prix quotidiens pondérée par le nombre d'opérations.

### **Le stade gros**

#### **Le vendeur est un grossiste ou un producteur.**

L'acheteur est le plus souvent un détaillant, un acheteur de collectivité, un restaurateur ou une centrale d'achat.

La transaction s'opère sur des places organisées de marché de gré à gré : les marchés de gros, dont les marchés d'intérêt national, institués dans les années 1950 pour faciliter l'approvisionnement des villes. La cotation concerne un produit trié, calibré, conditionné, étiqueté.

Du fait du développement du circuit des expéditeurs vers la grande distribution, via les centrales d'achats des enseignes de GMS, le stade gros ne concerne plus qu'une faible part des volumes de transactions sur les

produits alimentaires frais. Cependant, certains MIN, comme Rungis, gardent une grande importance dans l'approvisionnement des zones urbaines et demeurent des lieux de formation de références nationales de prix qui sont utilisées par les opérateurs.

Le prix au stade gros ne varie pas exactement comme celui perçu par le producteur et de plus, les quantités ne sont pas toujours disponibles. Le stade gros n'est retenu qu'en dernier recours pour la construction de l'indice, soit dans le cas où aucune cotation à un autre stade ne permet de suivre un produit donné. Les cotations des marchés de gros sont ainsi utilisées pour compléter les informations dans le cadre de l'Ippap pour les séries des composants suivants :

- **artichaut** de Bretagne, gros ;
- **betterave rouge** de France ;
- **céleri rave** de France ;
- **champignon** de France ;
- **navet** de France ;
- **persil** de France ;
- **poivron** du Centre ;
- **potiron** de Rhône-Alpes ou de Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- **radis** du Centre ;
- **chicorée frisée** de Pays de la Loire ou de Bretagne.